

La ville des Ponts-de-Cé recrute pour la direction de la culture UN AGENT (H/F) D'ACCUEIL AU MUSÉE DES COIFFES ET DES TRADITIONS Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine en CDD

Les Ponts de Cé, commune de 13123 habitants, membre d'Angers Loire Métropole est traversée par La Loire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Ville dispose des nombreux labels de qualité : ville fleurie, ville active et sportive, ville internet.

La municipalité fait également une part belle à la citoyenneté active : conseils de quartiers, plan climat élaboré avec les habitants, budget participatif, journée citoyenne, conseil municipal des jeunes, conseil municipal des enfants...

Elle est dotée d'un budget participatif et d'un plan climat communal élaboré avec les Ponts-de-Céais. Son budget annuel fait également l'objet d'un calcul de son impact climatique. Sa saison culturelle, la centaine d'associations présentes, les 1800 abonnés de la Médiathèque municipale, les 32 clubs sportifs font des Ponts-de-Cé une ville animée à l'année.

**Lettre de candidature,
CV + photo sont à envoyer par mail
avant le 5 mars 2024
candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr**

Renseignements :

Anne BLAISON
Directrice de la culture et du patrimoine
02 41 79 72 76

Sandra GUESDON
Responsable Ressources Humaines
02 41 79 75 91

Le poste est placé sous l'autorité de la Directrice de la Culture,

Missions principales:

- Assurer l'accueil et la billetterie du château-musée des coiffes,
- Renseigner et conseiller les visiteurs autour des collections du musée et de l'exposition temporaire en lien avec l'association des amis du musée.
- Élaboration de supports d'information complémentaires destinés aux visiteurs
- Gestion des statistiques de fréquentation et origine des visiteurs
- Suivi de la caisse et billetterie.

Profil et compétences :

- Diplôme en histoire de l'art, animation du patrimoine, action culturelle, conservation ou expérience équivalente souhaités.
- Sens de l'accueil et bon relationnel
- Disponibilité
- Maîtrise des outils bureautiques
- Bonne communication
- Bonne présentation
- Rémunération statutaire – Adjoint du patrimoine 2ème classe
- Formation assurée sur le poste.

Ouvertures au public du musée :

- . **De 14 h 00 à 18 h 00 tous les samedis, dimanches et jours fériés** durant le mois d'avril à partir du 6 avril, les mois de mai, juin, septembre et octobre 2024, jusqu'au 27 octobre 2024 inclus
- . **De 17h30 à 20h le vendredi 5 avril** pour le vernissage de l'exposition temporaire
- . **De 10h à 12h puis de 14h à 18h** lors des Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre.
- . **De 14h à 18h, 6 jours par semaine** (du mardi au dimanche) durant les mois de juillet et août 2024

NB : Les horaires de travail sont prévus avec 15 minutes avant l'ouverture puis 15 minutes après la fermeture du musée au public. Une journée de formation est également prévue en amont de l'ouverture du musée.

Rémunération : sur la grille du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine
+ possibilité de bénéficier du forfait mobilité